

Feuille de route

Égalité entre les femmes et les hommes

À l'occasion de la 20^e rencontre alternée, le premier ministre de la République française a invité le Premier ministre du Québec et ses ministres à se joindre au conseil interministériel de l'égalité entre les hommes et les femmes qui marquait la fin du « tour de France de l'égalité ».

A cette occasion, les premiers ministres québécois et français ont déterminé les priorités figurant dans la présente feuille de route pour la coopération franco-québécoise en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ils donnent le mandat, pour la France, à la Secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et, pour le Québec, à la ministre responsable de la Condition féminine et à la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, de veiller au développement et au renforcement des échanges sur cette question entre les administrations compétentes.

Priorité 1 : Partager les bonnes pratiques

Les premiers ministres souhaitent faire émerger le partage des bonnes pratiques afin d'identifier les nouveaux chantiers à ouvrir. Ils désirent également promouvoir les dispositifs innovants.

Dans cette perspective, ils invitent les autorités responsables des droits des femmes à se rapprocher et à recenser les mesures innovantes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, de protection des populations féminines les plus vulnérables, de lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes. Le gouvernement du Québec, qui a élaboré deux stratégies (Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021, Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021) entend s'inspirer de la Loi sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, adoptée en France en 2014, pour élaborer sa propre loi-cadre visant l'égalité de fait entre les sexes.

Les premiers ministres encouragent, notamment via la Commission permanente de coopération franco-québécoise, le dialogue entre sociétés civiles afin de sensibiliser, éduquer et mobiliser l'opinion publique sur l'importance de l'égalité entre les sexes pour le développement de nos nations respectives.

Ils expriment également leur volonté de soutenir les initiatives pour l'égalité réelle d'accès des femmes et des hommes aux responsabilités politiques, économiques et sociales. Ils souhaitent faciliter les échanges de bonnes pratiques entre les entreprises et les administrations. Ils veulent coopérer en bilatéral et auprès de leurs partenaires en

faveur de l'adaptation du temps de travail et de la modulation des conditions de travail afin de permettre une meilleure conciliation entre vie personnelle et professionnelle.

Les premiers ministres expriment leur volonté d'apporter leur soutien, par le biais du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée dans le but de lancer des initiatives communes, notamment dans les milieux éducatifs et sportifs, visant l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Objectif 2 : Identifier les références communes

L'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale partagée par le Québec et la France. Pour quantifier les progrès réalisés, les premiers ministres encouragent les autorités concernées à partager, autant que faire se peut, leur expérience en matière de conception, de collecte, d'analyse et de diffusion de données statistiques relatives à l'égalité des sexes.

À ce propos, le Québec et la France vont élaborer, à partir de leurs travaux nationaux, un indice de l'égalité qui permettra à terme de mesurer l'évolution de l'égalité entre les femmes et les hommes. Celui-ci constituera un outil de prise de décision en matière d'intervention gouvernementale. Le Québec et la France vont échanger sur les enjeux et les opportunités de cet outil et en soutiendront la diffusion dans un cadre international.

Dans le cadre de la Commission permanente de coopération franco-québécoise, ils déclineront cet indice à travers (a) une valorisation des projets portant spécifiquement sur l'égalité et (b) une prise en compte renforcée du critère d'égalité dans la sélection des projets de manière générale, dont le plus vertueux sera mis en valeur par une distinction 'France-Québec pour l'Égalité'.

Les premiers ministres sont intéressés à promouvoir et à assurer une participation accrue des femmes dans les hautes directions et les conseils d'administration. À cet égard, ils encouragent les administrations à échanger sur leurs interventions spécifiques en la matière, à identifier les pratiques porteuses et à examiner la possibilité de mener des expériences sur une base commune, comme la création d'un label d'entreprise reconnaissant les efforts en matière de parité. La réflexion à ce sujet débutera au cours de l'année 2018.

Objectif 3 : Promouvoir ensemble l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'OIF

Les premiers ministres mettent en exergue l'importance des actions du Québec et de la France qui plaident dans les enceintes de l'OIF pour l'éducation des filles, l'autonomisation économique des femmes, leur présence dans les lieux de pouvoir, la lutte contre les violences, le harcèlement et les discriminations, la promotion des droits

sexuels et reproductifs ainsi que la participation des hommes à titre d'alliés pour l'atteinte de l'égalité.

Les premiers ministres souhaitent travailler, de concert avec l'OIF ainsi que les États et gouvernements membres, à la mise en œuvre de la stratégie francophone pour l'égalité entre les femmes et les hommes qui pourraient être adoptée lors du XVIIe Sommet de la Francophonie à Erevan en octobre 2018.

Ils rappellent que les autorités concernées intègrent dans leurs actions de coopération l'objectif 5 des 17 Objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté à l'ONU qui vise l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et les filles. Leurs autorités identifient et intègrent les principales causes de l'abandon scolaire par les filles et promeuvent l'intégration des obstacles à leur scolarisation dans les priorités d'action de l'OIF.

Les premiers ministres favorisent les mesures de lutte contre les violences faites aux femmes, notamment celles concernant le harcèlement en milieu de travail. Ils encouragent les actions visant à promouvoir des politiques de santé locales afin de favoriser le contrôle des femmes sur leur vie reproductive et leur accès aux soins.

L'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas seulement un enjeu de justice sociale, mais également un facteur de développement et de prospérité pour la société. Dans ce contexte, les premiers ministres encouragent les États et gouvernements membres de l'OIF à mieux prendre en compte l'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs politiques publiques et dans la mise en œuvre de celles-ci. Ils défendent une gestion et un encadrement soucieux d'agir pour l'égalité des genres et la lutte contre les discriminations.